

Les avocats ne sont pas des penseurs en vase clos

Juriste spécialisé en droit immobilier, public et administratif chez Simont Braun, Renaud van Melsen exerce depuis quinze ans et dans les deux langues.

BRIGITTE DE WOLF-CAMBIER

Le droit fait-il intrinsèquement partie de votre cursus ?

J'ai achevé un master en droit à l'ULB en 2004 après avoir étudié à la Lund University en Suède dans le cadre d'un Erasmus. J'ai ensuite commencé une carrière d'avocat tout en devenant peu après assistant en droit administratif à l'université de Namur (UNamur) jusqu'en 2018. J'ai donc longtemps combiné une activité académique avec le barreau. C'est fort enrichissant. La recherche ou la transmission scientifique irrigue la pratique du droit et réciproquement. Je siège par ailleurs dans

deux commissions régionales indépendantes.

C'est enrichissant mais cela demande aussi du temps ?

Effectivement, mais le fait de combiner ces deux activités permet d'acquérir une expertise. C'est sans conteste une des raisons pour lesquelles le cabinet Simont Braun m'a attribué le statut d'« Of Counsel ». Il s'agit d'une reconnaissance dont je me réjouis.

Dans quelle(s) matière(s) êtes-vous spécialisé ?

Je suis spécialisé en marchés publics, urbanisme et environnement. Je fais partie de l'équipe de droit immobilier et de droit public de Simont Braun qui travaille sur toutes les questions qui peuvent se poser dans le cadre d'opérations immobilières au sens large avec, en ce qui me concerne, un accent sur toutes les questions de droit public pur : l'obtention et la préparation des permis d'urbanisme ou d'environnement, les autorisations, les questions de pollution des sols, la passation, l'attribution et l'exécution de marchés publics, les re-

cours. Nous avons par exemple travaillé sur les demandes ou le suivi des permis et l'attribution de marchés emblématiques pour la Région de Bruxelles-Capitale, notamment en matière culturelle et d'importantes structures de transports en commun.

Bilingue, plaidez-vous dans les deux langues ?

Je suis bilingue de naissance, de formation et je travaille dans les deux langues. Plaider dans chacune de ces langues suppose une certaine maîtrise. C'est un atout professionnel indéniable.

Quelles sont les grandes questions qui se posent aujourd'hui en matière d'urbanisme et d'environnement ?

La réforme du Cobat (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) est entrée en vigueur récemment. Comme tous les textes juridiques, c'est un texte qui doit être éprouvé. Il doit faire ses maladies de jeunesse et être confronté à la pratique pour voir ce qu'en font les autorités et les juridictions. En Région wallonne, le Codt (Code de développement territorial) est également récent.

Du côté néerlandophone, il y a eu aussi plusieurs modifications législatives et réglementaires. A la base, le socle était commun, mais les législations régionales se sont différenciées progressivement. En outre, nous devons également tenir compte du droit de l'UE qui exerce un impact sur des questions majeures de conception de projets immobiliers.

Ces matières sont-elles en constante mutation ?

Oui. A Bruxelles, par exemple, je siège au sein de la Commission régionale de développement (CRD) comme membre suppléant. Il y a énormément de chantiers législatifs en cours. Nous travaillons sur un « corpus vivant ». Par ailleurs, il n'y a pas que la dimension juridique. Un aspect que personnellement j'apprécie dans mon métier, c'est l'interaction entre les sphères techniques et juridiques. Il faut arrêter de penser qu'une analyse juridique puisse être déconnectée des exigences techniques. Un avocat doit comprendre ce que veut son client et ne pas avoir peur de plonger au cœur du dossier, dans sa dimension concrète qui est essentielle.



« Plaider dans les deux langues est un atout professionnel indéniable. » © DR

